



Le magazine mensuel

ISSN : 1951-6096

- Sur les sites officiels*
- Le nouveau code du travail*
- Le réseau apprentissage*
- Les diplômes, les titres professionnels ...*
- Le salaire des apprentis*
- Les cotisations dues pour les apprentis*
- L'apprentissage en Auvergne*
- Une bourse régionale des offres d'emploi ...*
- La journée de l'alternance à Cherbourg*
- Le site Internet de l'ANPE*
- Public RH, le site de l'emploi public*
- Les ressources mutualisées*
- Réponse apportée*

Sur les sites officiels

Visite de Nicolas Sarkozy au CFA de Vesoul



Lors d'une visite au CFA de Vesoul le 6 mars 2008, Nicolas Sarkozy accompagné de Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, a déclaré qu'il voulait revaloriser l'apprentissage, qu'il a qualifié de voie d'excellence.

Cet objectif passera par une amélioration de l'image de l'apprentissage, de ses métiers, et par l'accroissement des qualifications de niveau III (bac+2).

Le Président a également envisagé de revoir les conditions de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage.

Pour accéder au discours :

<http://www.elysee.fr/download/index.php?mode=edito&id=48>

Source : Dépêches AEF n° 92760 et n° 92768 du 06 mars 2008.

Note2be.com, le site où les élèves notent leurs professeurs

Le ministre de l'éducation nationale a pris acte avec satisfaction de la décision rendue le lundi 3 mars 2008 par le tribunal des référés qui a ordonné la suppression de toutes "les données nominatives" concernant les enseignants sur le site "note2be.com" aux fins de leur notation et de leur traitement, ainsi que leur affichage sur les pages du site.

Xavier Darcos indique qu'il revient aux inspecteurs et aux chefs d'établissements d'évaluer les enseignants et réaffirme son soutien total aux enseignants dont la mission difficile ne saurait faire l'objet d'atteintes anonymes sur Internet.

Source : Dépêche AEF n° 92547 du 03 mars 2008.

Pour lire le communiqué de presse :

<http://www.education.gouv.fr/cid21057/notation-des-enseignants-xavier-darcos-prend-acte-avec-satisfaction-de-la-decision-rendue-par-le-tribunal-des-referes-sur-le-site-note2be.com.html>

Les heures supplémentaires de certains fonctionnaires

Conformément au décret n° 2008-199 du 27 février 2008, paru au journal officiel du 29 février 2008, les heures supplémentaires accomplies à partir du 1^{er} janvier 2008 par les agents de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière sont rémunérées au moins 25% de plus que les heures normales.

Cette majoration concerne les heures supplémentaires demandées ponctuellement par l'employeur et acceptées par l'agent.

Ce texte harmonise ainsi les modes de calcul des coefficients de majoration appliqués par les différents ministères et aligne le taux de majoration des heures supplémentaires de la fonction publique sur celui du secteur privé.

Pour consulter le décret n° 2008-199 du 27 février 2008 relatif à la rémunération des heures supplémentaires de certains fonctionnaires : <http://www.admi.net/jo/20080229/BCFF0803801D.html>

Des compléments d'informations sont proposés sur le portail du ministère du budget, des comptes et de la fonction publique : http://www.budget.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques_budget.php?type=communiqu&id=1262&rub=2#1

Le nouveau régime de cumul d'activités



La circulaire n° 2157 du 11 mars 2008 précise les modifications apportées au régime de cumul d'activités par la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 et le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007.

Pour accéder au texte : http://www.fhf.fr/file.php?tb=dos_article&at=id_article&px=fic1&id=2873

La 19^{ème} édition de la semaine de la presse et des médias dans l'école

La 19^{ème} édition de la semaine de la presse et des médias dans l'école intitulée « Une info, des médias » s'est déroulée du 17 au 22 mars 2008 à l'initiative du ministère de l'éducation nationale et du centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information, le CLEMI.

Le site du CLEMI : <http://www.cleml.org/spe1.html>

Le communiqué de presse de Xavier Darcos du 5 mars 2008 : <http://www.education.gouv.fr/cid21071/semaine-de-la-presse-et-des-medias-dans-l-ecole-du-17-au-22-mars-2008.html>



Les sorties sans qualification : la baisse se poursuit

La note d'information de la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance, parue au mois de janvier 2008 sous le titre « Les sorties des élèves sans qualification : la baisse se poursuit » indique que :



« Le nombre d'élèves quittant le système éducatif sans un niveau de qualification reconnue a considérablement baissé en trente ans, passant de 170 000 à 42 000. Au cours des dix dernières années, la baisse s'explique essentiellement par la réduction des abandons d'études au collège et en début de CAP et BEP, et non par un simple effet démographique. La région Rhône-Alpes, l'Île-de-France et la Bretagne ont contribué pour moitié dans la baisse du flux des sortants sans qualification ».

Pour télécharger la note d'information n° 08-05 (janvier) : <http://www.education.gouv.fr/cid20801/les-sorties-sans-qualification-la-baisse-se-poursuit.html>

Le recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)

Par arrêté du 29 février 2008, le nombre de postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ouvert au titre de l'année 2008 est fixé à 178.

Pour connaître la répartition selon les spécialités : <http://www.admi.net/jo/20080311/MEND0772910A.html>

Les baccalauréats professionnels en 3 ans

Une rubrique d'information consacrée aux baccalauréats professionnels en 3 ans est proposée sur le site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr).

Pour prendre connaissance des réponses aux questions posées : <http://www.education.gouv.fr/cid20722/les-baccalaureats-professionnels-ans.html>



Le nouveau code du travail

Le nouveau code du travail entrera en vigueur le 1^{er} mai 2008. Après recodification, il comportera 9964 articles, dont 3652 dans sa partie législative et 6 312 dans sa partie réglementaire.

Notons que la partie réglementaire du code du travail a fait l'objet de deux décrets du 7 mars 2008 publiés au journal officiel du 12 mars 2008 :

- Décret n° 2008-243 du 7 mars 2008 relatif à certaines dispositions réglementaires du code du travail : <http://admi.net/jo/20080312/MTSX0802347D.html>
- Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au code du travail (partie réglementaire) : <http://admi.net/jo/20080312/MTST0804938D.html>

Source : Dépêche AEF n° 93020 du 12 mars 2008.

ROP 1 –



Les acteurs du CFA académique d'Amiens ont fait parvenir au CNRAA le troisième numéro du journal interne intitulé le *CF3Actu*.

Dans cette édition de février 2008, l'accent a été mis sur les échanges internationaux pour les apprentis du « BTS agroéquipement ».

Les autres points abordés sont :

- Le stand du CF3A au forum du lycéen à l'étudiant à Amiens
- Les journées portes ouvertes des CFA de Picardie
- Le séminaire sur l'apprentissage sur le thème du « tutorat en entreprise » du 18 mars 2008
- La formation des chefs de travaux à la démarche partenariale
- Les documents présentant le fonctionnement du CF3A.

Des exemplaires du journal interne peuvent être obtenus auprès du CNRAA.

ROP 2 –

L'académie de Strasbourg

1. *Les documents de liaison*

L'académie de Strasbourg vient de mettre en ligne une liste mise à jour au 15 janvier 2008 des documents de liaison pour les niveaux V, IV et III :

http://www.ac-strasbourg.fr/sections/education_formation/offre_de_formation/enseignement_profess/voie_de_l_apprentiss/les_documents_de_lia1609_1/view

2. *L'auto évaluation des CFA gérés par un EPLE*

Le guide « *L'auto évaluation des centres de formation d'apprentis gérés par un EPLE* » s'adresse plus particulièrement aux équipes de direction des centres de formation d'apprentis gérés par un EPLE qui souhaitent entrer dans la démarche d'auto évaluation et de contractualisation des établissements telle qu'elle est préconisée dans la loi n°2005-380 du 25 avril d'orientation et de programme 2005 pour l'avenir de l'école.

Pour consulter le guide : http://www.ac-strasbourg.fr/sections/education_formation/offre_de_formation/enseignement_profess/voie_de_l_apprentiss/l_auto_evaluation_de/view

Pour tout renseignement complémentaire sur la démarche et sur l'exploitation de ces outils, contactez Claude PHILIPPS au 03.88.23.35.91 ou par mail : claud.philipps@ac-strasbourg.fr



3. *La visite pédagogique des apprentis en entreprise*

Le service académique de l'apprentissage de Strasbourg propose un livret portant sur la visite pédagogique des apprentis en entreprise qui est considérée comme essentielle dans le dispositif de formation alternée.



Au sommaire de ce livret :

- La visite pédagogique en entreprise : un élément, un rouage essentiel de la formation par alternance
- Les objectifs de la visite pédagogique en entreprise
- Préparer les visites
- Pour une visite utile à tous : consigner et transmettre
- Pour une visite efficace : exploiter les données recueillies
- Elaborer des outils d'observation

En ligne sur :

http://www.ac-strasbourg.fr/sections/education_formation/offre_de_formation/enseignement_profess/voie_de_l_apprentiss/le_systeme_relationn5289_1/downloadFile/3/La_visite_pedagogique_en_entreprise_2008.doc?nocache=1206435356.46

ROP 7 –



Les comptes-rendus des réunions des 15 et 16 novembre 2006 au CFA EN 49-UFA Narcé et des 20 et 21 mars 2007 peuvent être consultés dans la rubrique « le ROP 7 » du site Internet du CNRAA (après identification).

Les documents produits dans le cadre des divers ateliers :

- Formuler des propositions de prise en compte des différentes activités des enseignants intervenant en apprentissage dans les EPLE (annexe 1)
- Déclinaison des activités d'enseignants intervenant en apprentissage au sein d'équipes pédagogiques et éducatives (annexe 2)
- Les différents statuts des enseignants et les modalités d'interventions en apprentissage (annexe 3)
- Les activités du coordonnateur pédagogique de CFA (annexe 4)
- Le réseau éducation nationale dans le paysage de l'apprentissage : quels enjeux en termes de communication (annexe 5)
- L'état des lieux du groupe de travail « *Apprentissage et modularisation* » (annexe 6)
- Le métier d'apprenti (annexe 7).

Pour les consulter : <http://www3.ac-nancy-metz.fr/cnraa/rop/rop7.php>

Les diplômes, les titres et les certifications professionnelles

Les mentions complémentaires (MC)

- Un arrêté du 18 février 2008 porte création et définition de la mention complémentaire « décors textiles permanents et éphémères » :
<http://www.admi.net/jo/20080313/MENE0804285A.html>
- Un arrêté du 18 février 2008 porte abrogation de la mention complémentaire « restauration de patrimoine architectural, option gros œuvre » :
<http://www.admi.net/jo/20080313/MENE0804288A.html>

Les titres professionnels relevant du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

Le journal officiel n° 55 du 5 mars 2008 a publié quatre arrêtés relatifs aux titres professionnels suivants :

- L'arrêté du 4 février 2008 prorogeant l'arrêté du 31 juillet 2003 relatif au titre professionnel de « conducteur d'installation et de machines automatisées »
- L'arrêté du 4 février 2008 portant révision de l'arrêté du 22 décembre 2003 relatif au titre professionnel de « technicien(ne) de contrôle non destructif »
- L'arrêté du 4 février 2008 portant révision de l'arrêté du 31 juillet 2003 relatif au titre professionnel « d'agent de fabrication industrielle »
- L'arrêté du 4 février 2008 prorogeant l'arrêté du 4 septembre 2003 relatif au titre professionnel de « plaquiste ».

<http://www.admi.net/jo/20080305/>

Le journal officiel n° 57 du 7 mars 2008 a publié trois arrêtés relatifs aux titres professionnels suivants :

- L'arrêté du 26 février 2008 relatif au titre professionnel de « conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur ».
- L'arrêté du 26 février 2008 relatif au titre professionnel de « conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules ».
- L'arrêté du 26 février 2008 portant modification de l'arrêté du 9 mars 2004 relatif au titre professionnel de « technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistique ».

<http://www.admi.net/jo/20080307/>

Le journal officiel n° 70 du 22 mars 2008 a publié deux arrêtés relatifs aux titres professionnels suivants :

- L'arrêté du 7 mars 2008 portant modification de l'arrêté du 24 février 2005 relatif au titre professionnel de « chef d'équipe pose menuiseries aménagements »
- L'arrêté du 10 mars 2008 portant révision de l'arrêté du 21 octobre 2003 relatif au titre professionnel de « conseillers en insertion professionnelle ».

<http://admi.net/jo/20080322/>

Le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

La construction du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) s'est poursuivie courant 2007.

Pour consulter le rapport de la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) à ce sujet :
http://www.centre-info.info/IMG/pdf/BilanCncp2007_mars2008.pdf



L'enseignement de la culture générale et expression en deuxième année de BTS

La note de service n° 2008-1005 du 19-2-2008, parue au BO n° 10 du 6 mars 2008, donne des précisions quant aux deux thèmes prévus dans le cadre de l'enseignement de la culture générale et expression en deuxième année de BTS :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/10/ESRS0800041N.htm>

Le salaire des apprentis

La limite d'exonération des salaires des apprentis

En application de l'article 81 bis du code général des impôts (CGI), les salaires versés aux apprentis munis d'un contrat de travail répondant aux conditions prévues par le code du travail sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) (cf. BOI 5 F-7-06 n° 36 du 27 février 2006).



Le montant annuel du SMIC pour l'exonération des salaires des apprentis est obtenu en multipliant le montant du SMIC horaire brut au 1^{er} juillet de l'année d'imposition par 1820 heures (35 heures x 52).

Pour l'imposition des revenus de 2007, la limite d'exonération des salaires des apprentis s'établit ainsi à 15361 €.

Pour obtenir ce résultat : 8,44 € (SMIC horaire brut au 1^{er} juillet 2007) x 1 820 = 15 360,80 €, arrondis à 15361 €.

Sources :

- L'instruction fiscale 5 F-7-08 du 22 février 2008 :
<http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2008/5fppub/textes/5f708/5f708.pdf>
- L'instruction fiscale 5 F-7-06 n° 36 du 27 février 2006 :
<http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2006/5fppub/textes/5f706/5f706.pdf>



Les cotisations dues pour les apprentis

L'agence nationale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et l'union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) ont publié leurs circulaires sur les cotisations de sécurité sociale et d'assurance chômage dues pour l'emploi d'apprentis à compter du 1^{er} janvier 2008 :

- La circulaire ACOSS du 13 mars 2008 fixe les barèmes des assiettes forfaitaires et des cotisations restant dues, par les employeurs, au titre des rémunérations versées aux apprentis à compter du 1^{er} janvier 2008.
- La circulaire UNEDIC n°2008-01 du 17 janvier 2008 fixe le montant des contributions et des cotisations dues pour les apprentis : <http://info.assedic.fr/unijuridis/travail/documents/ci200801.pdf>



Source : Dépêche AEF n° 93245 du 17 mars 2008.

L'apprentissage en Auvergne

Le conseil régional d'Auvergne va consacrer, en 2008, 40,9 millions d'euros au fonctionnement de l'apprentissage et 1 million à l'investissement ; soit une enveloppe globale de 41,9 millions, en hausse de 4,23% par rapport au budget 2007.

Dans le domaine de l'apprentissage, la région Auvergne intervient sur plusieurs programmes :

- L'aide au fonctionnement de l'apprentissage
- Le versement des indemnités compensatrices aux employeurs d'apprentis
- Le prix régional en faveur des apprenties pour inciter les jeunes filles à choisir cette voie
- L'aide à l'acquisition du premier équipement dans les CFA et les bourses "Jean Paquet" qui favorisent la mobilité européenne des apprentis.

Notons que 19 CFA sont concernés par l'aide au fonctionnement.

Le site du conseil régional d'Auvergne propose une rubrique dédiée à l'apprentissage : <http://www.auvergne.fr/enseignement/de-vrais-atouts-pour-la-enseignement.html>

Source : Dépêche AEF n° 92543 du 03 mars 2008.

Une bourse régionale des offres d'emploi en apprentissage



La région Midi-Pyrénées propose depuis le 20 mars 2008, une bourse régionale des offres d'emploi en apprentissage pour faciliter les démarches des jeunes dans la recherche d'un maître d'apprentissage.

Ce portail permet de centraliser les offres d'emploi mais aussi les demandes d'emploi en apprentissage ; en effet les jeunes peuvent laisser leur CV en ligne et ainsi recevoir les offres directement par mail.

Pour y accéder : <http://www.pourlesjeunes.fr/web/259-bourse-regionale-pour-lapprentissage-2.php>

La journée de l'alternance à Cherbourg

La mission locale du Cotentin et l'ANPE organisent, le 9 avril 2008, la deuxième édition de la journée de l'alternance à Cherbourg qui a pour objectifs :

- D'informer et sensibiliser le public aux opportunités que propose l'alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation)
- De proposer des offres d'emploi en contrat en alternance.



En savoir plus :

<http://www.mef-cotentin.com/fr/actualite/actualite/default.asp>

Le site Internet de l'ANPE

Le 3 mars 2008, l'ANPE a lancé une campagne de communication dans la presse, sur le web et par des affichages pour mieux faire connaître l'ensemble de ses services en ligne.



Elle met en avant la simplicité d'utilisation et l'efficacité des outils et services du site anpe.fr, tant pour les demandeurs d'emploi que pour les employeurs.

Le site de l'ANPE :

http://www.anpe.fr/qui_sommes_nous/espace_presse/communiques_dossiers_presse/une_campagne_13667.html

Public RH, le site de l'emploi public



Le site Internet « Public RH » est destiné au recrutement de l'ensemble des métiers de la fonction publique (fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière).

Pour se connecter : <http://www.public-rh.fr/>

Les ressources mutualisées

Former des formateurs. Quels outils pour quelle stratégie ?



Cet ouvrage s'appuie sur les avancées théoriques des sciences de l'éducation, de la psychologie cognitive à la didactique professionnelle, et sur les pratiques de l'éducation nouvelle. Douze démarches expérimentées en formation de formateurs sont ainsi présentées.

Source : Michel Huber. Lyon : Chronique sociale, 2007, 153 p.

Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture

Le CEREQ publie dans le Bref n° 248 de janvier 2008 une étude sur les jeunes sortis du système éducatif en 2004 et leur entrée dans la vie professionnelle.



Notons qu'un peu plus de 700 000 jeunes sont sortis du système éducatif en France en 2004.

Pour lire la publication : <http://www.cereq.fr/pdf/b248.pdf>

Guide de l'apprenti 2007-2008. Conseil régional de Bourgogne

Ce guide est structuré autour des 4 chapitres suivants :

- Vivre en apprentissage
- Protéger sa santé
- Vivre en Bourgogne
- L'annuaire des CFA de Bourgogne.



En ligne sur :

http://www.cr-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=2986

Insertion des apprentis et des lycéens

Ce recueil présente des analyses académiques ou régionales réalisées à partir des enquêtes d'insertion dans la vie active des lycéens et des apprentis (enquêtes dites IVA/IPA) qui ont eu lieu en 2005 et 2006.



Pour le télécharger :

http://media.education.gouv.fr/file/horsserie/37/5/dossierIVA-IPA2005-2006_25375.pdf

L'apprentissage en Aquitaine : 350 métiers pour réussir



La région Aquitaine dispose d'un portail rassemblant toute l'information sur l'apprentissage en Aquitaine.

Pour le visiter : <http://www.apprentissage-aquitaine.fr>

L'apprentissage en région Midi-Pyrénées

Au sommaire :

- L'apprentissage : les objectifs de la région
- Le plan régional de développement des formations
- Apprentissage : l'intervention de la région
- Chiffres clés de Midi-Pyrénées
- Des formules originales pour accéder à l'apprentissage
- Un salaire, un diplôme, un métier
- L'apprentissage, l'avenir devant soi
- Organismes d'information et d'orientation et centres de formation par département.



Pour télécharger le passeport pour l'apprentissage en Midi-Pyrénées (édition 2008) :

http://www.pourlesjeunes.fr/automne_modules_files/standard/fckeditor/Depl-Apprent-200x200.pdf

Règlement de l'indemnité compensatrice versée aux employeurs d'apprentis. Région basse Normandie

Le site du conseil régional de Basse-Normandie propose au téléchargement le règlement de l'indemnité compensatrice versée aux employeurs d'apprentis : <http://www.cr-basse-normandie.fr/documents/education/rbn-reglement.pdf>



Pour consulter le guide de l'apprentissage 2007-

2008 : <http://www.cr-basse-normandie.fr/documents/education/apprentissage.pdf>

PressEdu, un nouveau service de presse en ligne dédié à l'enseignement



PressEdu propose un service de presse en ligne pour les établissements d'enseignement scolaire. Des milliers de documents et dossiers d'archives, émanant de différentes sources de presse, y sont accessibles sur abonnement.

Pour en savoir plus : <http://www.pressedu.fr/?idD=12>

Un dossier « spécial artisans » dans le Point

Le magazine « Le Point », dans son édition du 13 mars 2008, a publié un dossier consacré aux artisans.

Ce dossier donne un éclairage sur le secteur de l'artisanat et permet d'aller à la rencontre de nombreux artisans des régions de France passionnés par leur métier.

Pour consulter le dossier :

http://www.lepoint.fr/html/edition_digitale/special_artisans.jsp



Réponse apportée

Est-il possible pour un CFA de recruter un formateur de nationalité belge, résidant sur le territoire français pour quelques heures de soutien par semaine ?

La nationalité d'un formateur, dès lors que celui-ci est ressortissant d'un pays membre de l'union européenne et qu'il possède les qualifications requises, n'est pas un obstacle à son recrutement par un CFA.

Source : DGESCO A2-3

Le code du travail. Mis à jour le 16 octobre 2006 :

http://www3.ac-nancy-metz.fr/cnraa/telecharg/stat_telch.php?id=88

CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Date de mise à jour : le 6 de chaque mois

Directeur de publication : Sylvain Ledieu
Responsable éditorial : Christiane Di-Battista
Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03.83.15.23.80

Fax : 03.83.15.12.18